Réforme de la tarification des SSIAD

Structure tarifaire des futurs SAD/CPOM/EPRD Comprendre et maîtriser les nouvelles règles de financement des SSIAD



Tarifs

1200 € - Adhérents 1600 € - Non-adhérents

Durée 2 Journées

Public

Directeur/trices de SSIAD, responsable de service, infirmière coordinatrice, responsables administratifs et financiers, administrateurs

Prérequis

Pas de prérequis

Modalités pédagogiques

Apports théoriques et méthodologiques

Mise en situation à partir du partage d'expériences

Etude de cas

Modalités d'évaluation

Test de positionnement

Validation des acquis par le biais d'un outil d'auto-analyse



formations accessibles aux personnes en situation de handicap.

Contactez-nous!

Au cœur de réformes majeures (réforme de la tarification, réforme des services autonomie en cours, CPOM) le financement des Ssiad est profondément modifié.

La réforme de la tarification des SSIAD s'applique dès 2023 et la réforme des Services Autonomie oblige dès à présent à anticiper la structure tarifaire des futurs SAD. Parallèlement, les SSIAD devront s'engager dans la signature de Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) visant à moderniser leur financement.

C'est dans ce contexte que l'UNASSI propose un module de formation visant à mettre en cohérence les différentes réformes en cours et à donner les moyens aux gestionnaires de SSIAD de la maitrise technique de leur mise en œuvre.

Objectifs

- Comprendre et appliquer les nouvelles règles de tarification des SSIAD
- Maitriser enjeux stratégiques et opérationnels les la contractualisation
- Mettre en cohérence le modèle tarifaire avec le CPOM
- Comprendre la logique de financement des futurs SAD et anticiper leur nouveau modèle budgétaire

Programme

- Rappel des règles de financement du secteur médico-social
- Les nouvelles règles de tarification et les obligations des SSIAD
- Mise en œuvre du nouveau modèle tarifaire : le forfait global de soins/Les frais de structure et de transports/ La dotation de coordination aide-soins
- Le nouveau cadre budgétaire des Services Autonomie à Domicile (deux budgets différents (aide et soin), deux modes de financement et de tarification distincts).
- Le cadre réglementaire des CPOM
- La démarche et la méthodologie d'élaboration du CPOM: diagnostic/objectifs prioritaires/stratégie budgétaire pluriannuelle
- La traduction du CPOM dans l'EPRD et l'ERRD
- Suivi et évaluation d'un CPOM
- Points de vigilance
- Contentieux des CPOM

Nos intervenants

Intervenants disposant d'une connaissance approfondie des enjeux et problématiques des Ssiad et accompagnant régulièrement les équipes dans l'analyse stratégique de leurs organisations, le pilotage de projets, le financement et la tarification.